

1. ***Documents communs à toute demande de visa***

* Formulaire de demande de visa de long séjour dûment complété et signé,
* Passeport d’une validité d’un an ou plus présentant au minimum deux pages vierges,
* Copie de la première page du passeport (données d’état civil),
* Photographie d’identité (3,5cm x 4,5cm, récente, de face, en couleur et sur fond clair)

1. ***Chaque dossier devra également comporter l’original et une copie des documents   
   suivants :***

* Justificatif de pré-inscription dans un établissement d’enseignement en France,
* Confirmation de la réalisation de l’entretien avec Campus France

(contact : [saintdomingue@campusfrance.org](mailto:saintdomingue@campusfrance.org))

* Attestation d’assurance pour une durée de 1 à 3 mois minimum
* Diplômes obtenus,
* Lettre manuscrite indiquant le projet universitaire envisagé et la motivation,
* Justificatif de logement d’une durée de 1 à 3 mois minimum : chambre universitaire (attestation du CROUS), location (contrat de location), hébergement par un tiers, (attestation sur l’honneur avec justificatif de domicile)…
* Justificatifs de ressources : tout justificatif permettant d’établir des moyens au moins équivalents à 615 euros mensuels pendant la première année d’études :
  + - attestation bancaire (compte personnel)
    - prise en charge par un répondant : photocopie de sa pièce d’identité, attestation de ses ressources (bulletins de salaire, relevés et attestation bancaire…), lettre de prise en charge notariée.

1. ***Frais d’instruction de la demande :***

Pour une demande de visa pour un long séjour, les frais d’instruction s’élèvent à 99€, payables en pesos dominicains au taux de chancellerie en vigueur au jour du dépôt de la demande.

***NB : Le service des visas pourra exiger la production de documents supplémentaires s’il l’estime nécessaire.***

***Contact visa :*** [***https://do.ambafrance.org/Contacter-el-servicio-de-visados***](https://do.ambafrance.org/Contacter-el-servicio-de-visados)